

**Dans le cadre de la démarche de planification stratégique
en développement économique et territorial
de la MRC des Pays d'en Haut**

**Pour une approche partenariale locale
en gestion des matières résiduelles
par l'augmentation de l'efficacité, du rendement
et de la transparence
dans un contexte de symbiose industrielle**

Mémoire

**sur les enjeux, la vision, les objectifs
et les changements de pratiques souhaités
en gestion de matières résiduelles dans la MRC des Pays d'en Haut**

**par le Groupe GEM Environnement
Ste-Adèle, avril 2018**

La préface

Ce document est le fruit d'une dizaine d'années de réflexion, d'apprentissage et d'intégration de l'expérience acquise par les 4 membres du Groupe GEM Environnement, une jeune entreprise locale en gestion écologique des matières. Nos expertises professionnelles respectives se combinent avec notre expérience de vie en tant que citoyens des Pays d'en Haut. Nous sommes fiers de présenter ici, des propositions de changements généraux et spécifiques à la fois par l'application de principes économiques de rentabilité et de rendement mais aussi par des changements de pratiques ayant comme objectifs de protéger la matrice naturelle à laquelle nous tenons tant.

Ce texte présente surtout l'importance de faire correspondre ce que nous faisons avec qui nous sommes. Notre souhait ultime est de contribuer par la diffusion de ce document, à mieux comprendre le système de gestion des matières résiduelles qui prévaut actuellement afin de mieux cibler le rôle que nous avons et celui que nous aimerions prendre. Ce texte s'adresse à tout le monde car il concerne tout le monde. Élus, citoyens, travailleurs, entrepreneurs, nous sommes tous et toutes à la fois producteurs de déchets et sensibles aux impacts de la gestion que nous en faisons, collectivement.

Nous souhaitons remercier chaleureusement la MRC des Pays d'en Haut d'avoir mis sur pied une démarche de planification stratégique dans le cadre de sa politique de développement économique et territorial. Sa volonté d'enrichir sa vision du développement par l'intégration des idées de l'ensemble des acteurs de la communauté y compris des citoyens, nous permet aujourd'hui de vous faire connaître les nôtres.

Bonne lecture !

La table des matières

La préface	2
Le contexte général actuel	4
Les objectifs nationaux	4
La responsabilité de gestion et le financement	4
La place du secteur privé	4
La technologie	4
Les statistiques	5
Le bilan comparatif	6
Demain si	6
Les propositions de changements	8
La compréhension des enjeux	8
La séparation de la matière	10
L'ajout du facteur technologique	11
Les appels d'offres, le partenariat et le financement privé	12
La symbiose industrielle	14
Les GES	16
La responsabilité individuelle et collective	17
Les coordonnées des membres du Groupe GEM Environnement	19

Le contexte général actuel

Les objectifs nationaux

Depuis la création d'une politique québécoise de gestion des matières résiduelles il y a plus de 20 ans, de nombreux projets, programmes et entreprises ont vus le jour afin de répondre à des objectifs nationaux de gestion de matières résiduelles. Malgré des changements de pratiques largement amorcés auprès des citoyens, des entreprises et des institutions sur la gestion des déchets que l'on produit, force est de constater que les volumes de matières résiduelles qui aboutissent aux sites d'enfouissement demeurent trop élevés et les objectifs nationaux, non atteints. La loi québécoise prévoit la fin légale des agrandissements des sites d'enfouissement dans un avenir rapproché.

La responsabilité de gestion et le financement

Bien que les objectifs soient nationaux, les activités de réalisation liées à la gestion des matières résiduelles sont la responsabilité des gouvernements locaux (municipalités/MRC). Que se soit l'élimination des ordures ménagères, la collecte sélective ou la gestion municipale ou à contrat des éco centres, le financement des ces activités est une dépense d'ordre publique. Ainsi, les fonds investis dans la configuration des systèmes de gestion des matières résiduelles sont en compétition avec les autres sphères de responsabilité publique et souvent tributaires des enjeux électoraux ou des crises environnementales. Ceci a pour effet d'alimenter le très peu constructif dilemme opposant la protection de l'environnement au développement économique.

La place du secteur privé

Parallèlement, l'implication de l'entreprise privée dans les activités de revalorisation se concentre sur les matières profitables à court terme sans transformation locale. Cette approche ciblée dite verticale est basée sur l'accessibilité à la matière et au rendement qui en découle. Par conséquent, elle favorise la prise en charge d'un petit nombre de matières au détriment des autres moins lucratives qui finissent généralement leur cycle au site d'enfouissement dont les coûts sont assumés par le gestionnaire public. Ce système laisse ainsi passer des volumes importants de matières entre les mailles d'un filet pourtant garant de la responsabilité environnementale collective. De plus, l'omniprésence d'objets à composition multiple (mixte) dans les déchets que l'on produit, n'ayant aucune valeur au marché parce qu'ils sont amalgamés, déprécie la valeur réelle des matières qui les composent. La structure actuelle des activités de récupération présente ainsi un rendement limité auprès des gestionnaires responsables quant à la revalorisation des matières et les volumes en jeu, évoquent des pertes considérables en termes économiques.

La technologie

Les activités opérationnelles dans le domaine de la récupération impliquent principalement un tri manuel. En général, la seule mécanisation utilisée se limite à des systèmes de convoyeurs qui acheminent la matière pré triée. Le rendement des activités de récupération est donc un ratio entre

le coût des opérations de séparation de la matière et son prix de revient. Sans mentionner les conditions de travail souvent difficiles pour les employés des centres de tri, les opérations manuelles présentent une efficacité limitée. La technologie utilisée actuellement dans les centres de récupération des métaux par exemple, ne permet pas de dégager la valeur optimale sur le profit potentiel par les entreprises. Le déficit technologique québécois au sein des entreprises de récupération est à la base de la perte de rendement et par conséquent, de rentabilité. Certaines de ces entreprises de récupération de métaux évaluent jusqu'à 30% les pertes directement acheminées vers l'enfouissement alors que le métal est la matière la plus lucrative dans le domaine de la récupération.

Les statistiques

Par ailleurs, les statistiques officielles produites au Québec sur la récupération des matières sont souvent imprécises ou incomplètes. Elle présentent principalement des valeurs nominales de quantités de matières récupérées sans référer au tonnage des matières résiduelles totales afin d'établir une valeur proportionnelle. Un tel complément d'information permettrait de dégager la nature et l'ampleur du manque à gagner en terme économique et environnemental. Les statistiques actuelles bien que nécessaires à la planification de politiques de gestion des matières résiduelles efficaces et rentables, empêche une compréhension des enjeux réels sur le terrain et limitent l'acuité des orientations et la précision des objectifs à atteindre afin d'améliorer les bilans de revalorisation.

Exemple d'une statistique incomplète sur le potentiel vs la valeur au marché des matières résiduelles récupérées.

Type de matière	Récupération (en milliers de tonnes)	Valeur au marché (en millions \$)	Valeur/Volume/Tonnage des matières récupérables enfouies
Métaux ferreux	1 182	266	?
Métaux non ferreux	175	253	?
Papier/carton	1 142	132	?
Résidus de CRD	3 217	40	?
Plastique	121	36	?
Verre	128	1	?
TOTAL	5 965	728	?

Source : RECYC-QUÉBEC. Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles, Indice des prix des matières en 2008 et Profil 2009 de la gestion des débris de construction, rénovation et démolition (CRD) au Québec.

Le bilan comparatif

À titre comparatif, de nombreux pays européens ainsi que certaines régions aux États-Unis, atteignent des taux de récupération de plus de 80%. En dépit de l'imprécision générale des données statistiques, le Québec présente un net retard en terme de récupération de matières parmi les pays industrialisés avec un taux qui plafonne depuis une dizaine d'années à 59%, alors que sa production de déchets par habitants est l'une des plus élevée au monde. En 2012, la production annuelle québécoise de déchet par habitant était de près de 800 kg alors que les Laurentides sont parmi les régions les plus élevées à 824 kg par habitant. Les européens ont pour leur part, un taux inférieur 700 kg par habitant. Les objectifs du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) conjoint des Laurentides (2016-2020) souhaitent ramener ce taux à 710kg.

Demain si ...

Nous saluons l'engagement de la MRC des Pays d'en Haut à rassembler les idées, les expériences et la vision des acteurs du milieu afin de nourrir sa démarche de planification stratégique en développement économique et territorial. Un tel exercice de consultation publique peut permettre par une réflexion élargie qui inclue les citoyens, de comprendre différemment certaines problématiques et considérer une gestion plus intégrée des enjeux. Nous pensons que la communauté de la MRC des Pays d'en Haut est prête à redéfinir le modèle de gestion des matières résiduelles avec réalisme, lucidité et pragmatisme. En 2018, le principe de payer collectivement pour enfouir des matières qui ont une valeur économique est devenu anachronique. Nous souhaitons que les instances municipales locales cultivent l'ouverture envers des idées novatrices en gestion de matières résiduelles.

On entend régulièrement que l'environnement nous coûte cher en tant que collectivité. Cette formulation donne l'impression que sa gestion est un fardeau qui nous empêche d'investir dans la création d'emploi. Or, ce n'est pas tant une question de coût qu'une question de rendement, de retour sur l'investissement. Nous pensons que la gestion des matières résiduelles actuelle n'est pas à la base un problème environnemental mais bien un problème de gestion. Nous pensons qu'il est impératif de revoir les rôles et les responsabilités de chacun afin de créer un modèle de gestion économiquement rentable et écologiquement responsable.

À l'heure où la Chine met fin à l'acquisition de nos matières récupérées jugées de piètre qualité et l'inévitable hausse des prix du pétrole, nous pensons qu'il est temps de développer des mécanismes de gestion intégrées dite horizontales, permettant de donner aux matières récupérées leur valeur réelle afin de les remettre en circulation. Nous nous devons de créer un système de gestion locale des matières où l'activité économique n'est pas en compétition avec la nature. L'utilisation de nouvelles technologies, spécifiques à la séparation mécanisée des matières, est largement implantée en Europe. Cela permet un système de revalorisation et de raffinement qui maximise la valeur des matières. Cette étape de transformation doit se faire au niveau local, près de la source qui produit la matière échouée. C'est une question de santé publique, de rentabilité économique et de respect de notre planète. Il s'agit de s'attaquer efficacement aux objectifs du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Québec en créant de la richesse locale avec

les ressources que nous sommes prêt à sacrifier par manque de créativité. Nous proposons dans ce mémoire, une approche partenariale inclusive en synergie avec les acteurs du domaine de la récupération et de revalorisation au coeur de la communauté des Pays d'en Haut.

Les propositions de changements

La compréhension des enjeux

Nous vivons dans un monde où les enjeux globaux sont maintenant reliés entre eux, non par leur nature car ils le sont depuis toujours mais bien par la compréhension que nous en avons. De toute part, la science démontre aujourd'hui que l'exploitation des ressources ne peut se faire de façon linéaire (extraire, transformer, consommer et jeter) quand ces ressources ont une fin. Les richesses planétaires ont une capacité limitée à répondre aux besoins d'une économie mondiale basée sur la croissance. C'est mathématique. Nos habitudes de consommation exercent une pression sans précédent sur les écosystèmes naturels et sa biodiversité. Elles mettent à risque les fondements même de bien-être, de santé et de sécurité de nos sociétés modernes. Les changements climatiques et toutes les hypothèses catastrophiques qui en découlent, exacerbent notre sentiment d'impuissance allant parfois jusqu'au découragement. Or, si notre pouvoir individuel ou local à *changer le monde* est limité (et il l'est), l'application réelle du principe de remise en circulation des matières nous est, elle, accessible.

La preuve de la vertu du principe des 3R-V (réduction, réemploi, récupération-valorisation) n'est plus à faire. C'est la façon d'atteindre cet objectif qui est à revoir. Nous connaissons bien le *quoi*, c'est le *comment* et le *pourquoi* que nous devons revoir. La mise en place de ce principe remonte aux années 1990. À l'époque, plusieurs programmes comme la cueillette sélective (verre, plastique, papier/carton et certains métaux) ont mis en marche une sphère d'activité liée à la récupération des matières, satisfaisante à bien des égards. Or, ces modèles de gestion ont atteint un plafond d'efficacité il y a une dizaine d'années. Le potentiel de débouchés des matières, l'oscillation de leur valeur au marché ainsi que le fait que leur traitement soit fait de façon manuelle, sont les principaux facteurs qui expliquent cette stagnation. Il importe donc de s'intéresser spécifiquement aux causes de celle-ci afin d'améliorer les rendements de cette activité incontournable qu'est la récupération des matières.

En ce qui a trait au mode de gestion des éco-centres, ces causes se déclinent de façon rationnelle. Elles impliquent à la fois des mesures d'ordres administratives et technologiques. Il importe de mentionner qu'il n'existe aucune donnée précise sur le pourcentage (%) de matières récupérées dans les six éco-centres des Pays d'en Haut. Cette situation est symptomatique d'un système de gestion qui est contraint à rejoindre des objectifs nationaux et le manque de moyens pour les atteindre. Voici quelques éléments que nous pensons à l'origine de ce faible rendement dans les éco-centres.

- Les coûts d'enfouissement vs les coûts de traitement des matières. Les coûts d'enfouissement varie entre 45\$ et 105\$ la tonne à la Régie Inter municipale des Déchets de la Rouge (RIDR). Le coût moyen de traitement manuel est de 160\$ la tonne. L'élément incitatif pour pencher vers un traitement manuel pour des raisons éthiques ou environnementales se heurte au principe du plus bas coût de gestion. Cette situation est compréhensible mais constitue un élément dissuasif

aux changements de pratiques. De plus, la distance qui séparent les éco-centres des Pays d'en Haut à la RIDR implique des dépenses en transport et en production de gaz à effet de serre (GES).

- Les exigences d'efficacité des appels d'offres publics. Le pré tri fait par les citoyens dans les éco-centres des PdH constitue la seule forme de traitement des matières faite sur le site. Cela contribue à garder la valeur des matières peu profitable, voir nulle, influençant des rendements à la baisse. Cette situation est cependant en conformité avec les responsabilités exigées du soumissionnaire par les municipalités dans le cas d'une mise à contrat d'un éco-centre ou avec les mandats liés aux conventions collectives pour les éco-centres municipaux.
- L'accès ciblé aux matières à valeur élevée. Cette approche favorise une prise en charge de certaines matières par rapport à d'autres. Le métal est la matière résiduelle la plus prisée. Son prix au marché assure un bon rendement annuellement. Les transactions se font au prix du mixte (tout métaux confondus) ce qui ne maximise pas la valeur des métaux vendus individuellement. D'autres matières dont la valeur au marché comporte un risque cyclique comme le bois, le carton et certains plastiques, voient leur valeur osciller au cours de l'année. Ce risque peut faire baisser considérablement son pouvoir d'attraction. Enfin, les autres matières telles que les matériaux de CRD, les encombrants et les objets mixtes ne présentent que peu ou pas d'attrait dans un contexte de tri manuel peu mécanisé.
- Le déficit technologique du traitement des matières. Le pré tri manuel qui définit presque exclusivement les activités de traitement dans les éco-centres des PdH est à l'origine du faible taux de récupération (efficacité) et d'un retour insuffisant sur les investissements (rendement). Sur une catégorisation de 23 matières présentes dans les sites d'enfouissement, toutes présentent des valeurs minimales lorsque considérées individuellement. Le fait de ne pas effectuer un traitement primaire (séparation en types de matières) aux objets à composition mixte (qui constituent plus de 60% du tonnage des éco centres), les contenus transbordés, entreposés ou transportés sont sans valeur. Il en résulte des dépenses financières, opérationnelles, humaines et énergétiques pour peu de chagrin. La mise en place d'un traitement primaire des matières dans les éco-centres des PdH donnerait au concept de récupération, tout son sens.
- La gestion des matières issues des encombrants. Les encombrants font l'objet d'une cueillette spécifique. Ils sont soumis aux horaires préétablis par les municipalités pour être acheminés dans un premier temps, vers les éco-centres pour être ensuite transbordés et transportés vers le site d'enfouissement. L'absence de traitement de ces objets dits volumineux résulte en une série d'opérations coûteuses et inefficaces. Encore une fois, l'opération de traitement primaire des objets qui ne sont pas dirigés vers le réemploi, résulterait en une hausse du rendement doublée d'une baisse significative et symbolique de la production de gaz à effet de serre (GES). Sinon, nous conservons notre bilan énergétique élevé à transporter à 80km de la MRC, des matières sans valeur au marché. Si l'on ajoute ces dépenses, les coûts d'enfouissement, il serait irresponsable en terme social, économique et environnemental de ne pas remettre ce système en question.

Nous pensons qu'il est réaliste de croire que ces obstacles à de meilleurs rendements peuvent être surmontés. De plus, lorsque l'on considère les tonnages faramineux associés aux activités de traitement des matières résiduelles, chaque amélioration du mode de gestion correspond à des résultats substantiels.

La séparation de la matière

Le principe de la séparation des matières est l'élément essentiel à la rentabilité des propositions présentées dans ce document. Les matières récupérées actuellement le sont parce qu'elles se présentent sous une forme homogène comme les matières issues de la cueillette sélective par exemple. Le taux d'efficacité de ce dernier, est lié en partie par le taux de participation volontaire des citoyens et des entreprises. Mais qu'en est-il des autres matières qui ne présentent pas ou peu d'intérêt pour l'industrie de la récupération?

Comme mentionné plus haut, le taux de récupération officiel est de 59% au Québec, toutes formes et programmes confondus. Bien qu'étant à bien des égards contestables, ce taux n'inclut pas le pourcentage de perte après les procédés de raffinement. Certains secteurs de recyclage présentent des taux de pertes de 30% de la matière traitée. De plus, la qualité de la matière dite recyclée ne semble pas convenir aux acheteurs de matières recyclées comme la Chine l'annonçait récemment qui vient de mettre fin à ses achats de matières recyclées provenant du Canada pour des raisons d'insalubrité. Les chances de succès d'un système de revalorisation de la matière repose donc autant sur la quantité des volumes pour diminuer l'enfouissement que sur la qualité de la matière recyclée offerte aux acheteurs.

D'autre part, un pourcentage important de matières résiduelles se présente sous la forme d'objets dont les matières qui les composent, sont amalgamées entre elles. Or, mis à part les objets qui contiennent 60% et plus de leur poids en métal, la totalité des objets à composition mixtes, ont une valeur au marché de \$0. La grande majorité des industries à travers le monde qui produisent les objets que nous achetons, sont guidées par la fonctionnalité et l'image qu'ils souhaitent leur donner. Les impératifs de l'économie de consommation favorisent donc le potentiel de vente de leurs produits plutôt que le potentiel de revalorisation des matières qui les composent. Ne pouvant exercer qu'un pouvoir limité sinon nul sur les modes de production du système économique mondial, nous pensons que c'est au niveau de la sortie du cycle d'un objet que nous pouvons exercer notre pouvoir local, en redonnant aux matières leur valeur par un procédé de séparation ici au local. Un banal jouet d'enfant brisé par exemple qui contient du plastique, des vis en métal et des parties en bois, ne sera pas traité par le système actuel et sera acheminé directement à l'enfouissement. Or, la quantité de matières contenues dans ces objets à composantes multiples, est faramineuse et constitue là un volume de matières essentiel pour d'assurer un rendement positif. Par ailleurs, afin de gérer une telle quantité de matières, son traitement ne peut être manuel comme on le fait actuellement. Cette nouvelle étape de séparation des matières nécessite une mécanisation spécialisée à même de traiter un grand volume de matières (quantité) tout en assurant la pureté des matières (qualité) exigées par les acheteurs des matières recyclées.

L'ajout du facteur technologique

Tel que mentionné précédemment, les étapes de traitement manuel des matières mises en place il y a une trentaine d'années, ont atteint des limites documentées en termes d'organisation du travail et de rendement. Si les signes d'un ralentissement de notre production collective de déchets et/ou de consommation ne semblent pas poindre à l'horizon, l'augmentation de tonnage total de matières résiduelles sont à la fois prévisibles et inquiétantes si aucune alternative de gestion n'est envisagée.

Le technologie qui permet d'effectuer la séparation de la matière en quantité et en qualité, existe aujourd'hui. En effet, les système de déchiquetages industriels de matières connaissent une véritable révolution depuis une dizaine d'années. Principalement implantées en Europe, cette machinerie industrielle de technologie spécialisée tarde à faire son entrée en Amérique du Nord. Certaines villes américaines, notamment en Californie, obtiennent depuis son arrivée, des rendements impressionnants. Flanquées de scanners à lecture optique qui retrace la composition moléculaire des particules produites par les déchiqueteurs et les séparent, ce système industriel à haut rendement, constituent l'armada mécanisée moderne de séparation des matières que nous aurions besoin à l'échelle locale, pour atteindre des objectifs d'efficacité élevés. Ce système mécanisé a cependant la force de ses faiblesses, en l'occurrence, le tonnage opérationnel minimal. S'il est en mesure de traiter un tonnage journalier important, il est aussi tributaire de ce tonnage, voyant son rendement chuter si on ne peut lui garantir un approvisionnement minimal. Pour ce qui à trait aux Pays d'en Haut, ce système pourrait valoriser à court et moyen terme jusqu'à 90% des matières destinées à l'enfouissement qui proviennent des éco-centres. Bien qu'il n'existe aucune donnée officielle sur le pourcentage des matières récupérées par rapport au volume total qui y transite, des observations terrains présentent un taux de récupération et de revalorisation inférieur à 50% des matières issues des éco-centres.

Nous pensons que pour atteindre des objectifs d'efficacité réel de plus de 90% de la totalité des matières qui transitent dans les éco-centres, il est nécessaire d'utiliser la filière technologique. C'est aussi la façon la plus réaliste d'atteindre les objectifs de qualité de la matière revalorisée voulue par les marchés.

L'acquisition d'une telle technologie est dispendieuse. Afin de traiter la quantité de matière résiduelle produite dans la MRC des Pays d'en Haut, il s'agirait d'un coût d'achat et d'installation de l'ordre d'environ \$4.5 M. Ce chiffre semble extravagant si on le compare avec l'achat d'un système traditionnel de traitement manuel par convoyeurs. Mais comme pour toute dépense, c'est essentiellement le retour sur l'investissement qui constitue le rendement donc la capacité de rembourser les emprunts. La fait de redonner à la matière revalorisée sa valeur réelle au marché et ce, sur plus de 90% du tonnage, assurera un amortissement des investissements par un rendement nettement supérieur à ce qui se fait actuellement. De plus, mise à part quelques centres de traitement de CRD à St-Jérôme, Ste-Agathe et Tremblant, il n'existe aucun centre de traitement de matières même manuel, dans la région administrative des Laurentides. Même les matières issues de la cueillette sélective sont acheminées à Lachute. L'acquisition d'un telle technologie de trans-

formation doterait la région d'une approche d'avant garde en gestion des matières résiduelles pouvant profiter à cette dernière en terme économique, social et environnemental.

Les appels d'offres, le partenariat et le financement privé

Comme mentionné plus haut, les municipalités/MRC sont responsables de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire et la totalité des programmes dédiés à cette sphère d'activité provient de fonds publics tous confondus. Parallèlement, la gestion des éco-centres sont; soit municipale (par les employés de la ville), soit par contrat (par l'entreprise privée soumissionnaire). Dans un cas comme dans l'autre, la municipalité a le rôle de déterminer les exigences de traitement des matières qui y transitent et détient le pouvoir légal de les faire respecter. Ces latitudes politiques, administratives et légales placent les municipalités/MRC dans une position de force dans le contexte de changements nécessaires dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Nous pensons que le point de départ d'une politique de gestion des matières résiduelles écologique et rentable, passe par le principe de séparation adéquate des matières par des systèmes de technologie mécanisés moderne afin de créer une revalorisation de qualité. Or, pour effectuer une telle mise en place, il semble incontournable de revoir les rôles, les devoirs et les responsabilités des acteurs impliqués dans un éventuel partenariat public privé local et imputable.

Rappelons que le rendement des activités de récupération observables dans les éco-centres sont directement proportionnels aux cahiers de charges exigées par les municipalités à l'intérieur de leurs appels d'offres publics. En augmentant les exigences d'efficacité de traitement des matières au sein de celles-ci, nous pensons que les rendements de revalorisation des matières ne peuvent que s'améliorer. Or, comment permettre à une entreprise soumissionnaire de faire ses frais d'un cahier de charge augmenté sans lui permettre en même temps de rentabiliser ses actifs donc la matière? Dans une gestion dite horizontale, il s'agit de rendre l'entreprise soumissionnaire responsable de son rendement en lui permettant de gérer l'ensemble des matières résiduelles de façon à financer le traitement des matières peu lucratives par celles qui le sont. Ainsi à moyen et long terme, le fardeau public lié aux dépenses de gestion des matières résiduelles, se verrait diminué graduellement à fur et à mesure que la profitabilité du système partenarial se stabilise. Dans ce contexte, plus le tonnage de matières résiduelles traitées efficacement est grand, plus les rendements profitent à l'ensemble du territoire. Le projet d'éco-centre régional tel que proposé en consultation publique en mars 2018 à Ste-Adèle par la MRC des Pays d'en Haut, reflète avec acuité ce potentiel d'allègement fiscal des citoyens, de stimulation économique et de protection des milieux naturels.

Parallèlement, nous le disions, les investissements nécessaires à l'acquisition de la technologie actuelle de séparation des matières sont substantiels. Nous pensons que c'est le rôle de l'entreprise privée locale d'investir dans de tels systèmes de hautes technologies. Il existe cependant une contrainte de taille à l'accès au crédit afin d'acquérir ces systèmes, c'est la garantie d'approvisionnement aux matières. La rentabilité de ces systèmes est conditionnel à un tonnage minimal de

matières disponibles et acheminées vers le centre de traitement afin d'y être valorisé. Le réalisme de l'ensemble de la démarche proposée dans ce document, repose en grande partie sur la clarté des enjeux administratifs de la municipalité et les enjeux opérationnels du soumissionnaire.

Nous pensons que la révision de la structure des appels d'offres publics concernant la gestion des matières résiduelles, devrait s'orienter vers une approche partenariale entre le responsable public et le soumissionnaire autour des points suivants :

- L'amélioration évolutive des objectifs locaux de revalorisation des matières. Dans un domaine d'activité économique qui implique plus de variables dépendantes que de variables indépendantes, il est nécessaire d'établir des mesures d'évaluation et suivi qui soit flexibles et évolutives. Cela permettrait aux responsables publics d'exercer un contrôle rigoureux des objectifs établis et des dépenses qui s'y rattachent. En contre partie, le soumissionnaire posséderait la latitude administrative nécessaire à la créativité de ses pratiques de gestion ainsi que de ses opérations terrain.
- L'établissement de statistiques précises et complètes. Les statistiques sont depuis des décennies, un outil indispensable à l'élaboration d'objectifs et de moyens pour les atteindre. Mais elles peuvent aussi devenir un miroir complaisant, reflétant la satisfaction ou insatisfaction de la réalité selon son utilisation. Nous pensons que l'utilisation complète et précise des statistiques en traitement de matières, doit servir à démontrer ce qui fonctionne bien mais aussi et surtout, ce qui doit être amélioré. La source de l'imprécision des statistiques à l'égard de la gestion des matières résiduelles est que toute activité ou résultat, doit se pondérer à une valeur totale. Or, la majorité des matières résiduelles ne sont pas pesées. Il est donc difficile de déterminer si les activités de traitement sont efficaces ou non. Il est impératif si l'on veut connaître les véritables taux d'efficacité et de rendement, de préciser non pas seulement ce qui est valorisé (par matière) mais aussi ce qui ne l'est pas. Le soumissionnaire d'un tel partenariat devrait être en mesure de produire des bilans complets et précis sur les poids proportionnels des matières revalorisées. Ces statistiques doivent devenir des outils de planification basé sur le réel afin d'assurer notre mouvement vers la fin de l'enfouissement.
- La gestion des valeurs mobilières et immobilières. La responsabilité du mandat des éco-centres est de compétence municipales/MRC. L'emplacement physique d'un éventuel site de traitement et de revalorisation des matières se doit d'être sur un terrain municipal. Or, l'acquisition de machineries spécialisées de traitement et de revalorisation des matières doit faire l'objet d'une entente novatrice dans un contexte de partenariat public-privé. Il est important de concevoir des conditions d'association pouvant assurer le développement d'un tel projet à long terme afin de pouvoir garantir la poursuite des objectifs généraux au delà des mandats électoraux.

La symbiose industrielle

La rentabilité des activités liées au recyclage des matières dépend d'une série de facteurs comme notamment la gestion, l'approvisionnement ou le transport des matières. Un de ces facteurs est cependant déterminant par son influence sur les rendements (investissements/résultats), c'est la vente sur les marchés des matières recyclées, véritable nerf de la guerre. Or, la complexité des réseaux d'achats et de ventes dans le domaine des matières revalorisées combiné à la structure cyclique des prix au marché de ces matières, définissent d'emblée l'importance d'établir un réseau de partenaires inter sectoriels dans les activités de gestion des matières résiduelles. La symbiose industrielle s'impose alors comme prémisses de relation d'affaire afin de construire ces réseaux, essentiels au succès du cycle des matières tel que proposé. La symbiose industrielle est un principe selon lequel des partenaires profitent d'une entente mutuellement profitable en transformant leur pertes en gains. Où la baisse de dépenses des uns assure la hausse du revenu des autres. Lorsque une matière indésirable et coûteuse pour le premier est source de profit pour le second. Aussi, nous préconisons le développement de réseaux d'affaires spécialisés par type de matières dans la revalorisation des matières et dans le réemploi des objets.

- L'approvisionnement des matières. Il est nécessaire afin d'assurer la circulation des matières valorisées, que les structures établissant la propriété des matières destinées à l'enfouissement soit revue. Les équipements technologiques éventuellement installés sur le site d'un éco-centre régional dans les Pays d'en Haut par exemple, devrait servir à traiter aussi les matières vouées à l'enfouissement détenues par les secteurs commercial et institutionnel. Cela répondrait à une prérogative de rembourser les crédits d'emprunts, rentabiliser les investissements et assurer la durabilité de ce nouveau système de cogestion.
- Le transport des matières. Afin de diminuer l'emprunte écologique du transport des matières, il est important de coordonner de façon stratégique le transport des matières en intégrant les acteurs déjà impliqués dans le système actuel. Pour qu'une telle synergie d'affaire puissent fonctionner dans un nouveau système de gestion de matières, il est primordial que les acteurs déjà établis, voient leur rôle intégré à une nouvelle structure. Même si le concept de compétitivité demeure dans son sens large à l'intérieur d'éventuelles nouvelles règles du jeu, les réseaux de transport tout comme ceux des achats et des ventes seraient inclusifs, basés sur l'objectif précis de diminuer l'enfouissement jusqu'à 0. Dans le contexte de mise en place de réseaux d'affaires issus d'une planification stratégique publique de gestion en partenariat avec les entrepreneurs locaux, seuls les multinationales n'ayant qu'un intérêt pécuniaire, seraient à risque de se faire remplacer. En guise d'exemple et bien que redéfini, le magnifique travail de fourmis que nous offrent nos ferrailleurs locaux, serait intégré à un système qui vise à resserrer les mailles du filet afin que graduellement aucune matière récupérable ne soit enfouie.
- Le développement des réseaux et la demande du marché. Comme mentionné plus tôt, le succès majeur de ce changement, dans la gestion des matières résiduelles locale, repose sur les revenus issus de la vente des matières revalorisées sur le marché. La stabilité de la demande et du prix pour chacune des 23 matières catégorisées dans les sites d'enfouissement, sont à base des problèmes liés à la rentabilité des activités de récupération et de revalorisation. L'établissement de

réseaux de partenaires pour l'achat et la vente de matières revalorisées est dans ce contexte, un facteur important pour assurer l'efficacité de ce système. Ces réseaux actuellement en développement, créent une économie d'échelle appréciable en terme de transport/GES, maximisant ainsi les transits nécessaires de la matière vers son nouveau cycle. Le second avantage réside dans son influence sur le prix des matières et le dynamisme économique (achat/vente) qu'elle peut susciter. Le troisième élément pouvant améliorer la remise en marché des matières est l'obligation du gestionnaire (soumissionnaire) de traiter graduellement toutes les matières qui transitent dans son éco-centre. Ainsi, un bon nombre de matières « abandonnées » par manque d'exigence des appels d'offres publics, se verraient attribuer un intérêt à être traitées et participeraient soudain à l'augmentation d'une offre globale plus intéressante pour le marché. Car la demande des matières revalorisées se butte au dilemme de l'oeuf ou la poule. Est-ce la demande qui crée l'offre ou le contraire? Nous pouvons prendre l'exemple du bardeau d'asphalte provenant des déchets de CRD. Ce matériau contient une quantité intéressante de goudron pouvant faire l'objet d'une intégration aux amalgames modernes destinés à l'asphaltage des routes, par surcroît municipales et provinciales. Or, les quantités de bardeaux d'asphalte récupérés annuellement correspondent généralement aux subventions gouvernementales dédiées au bardeaux d'asphalte. Nous pensons qu'en usant d'une plus grande créativité partenariale à travers des réseaux élargies en symbiose industrielle, de nombreuses matières pourraient atteindre la rentabilité à court ou moyen terme.

- La nécessaire implication des législateurs. L'aspect important qui reste à aborder dans le domaine de la rentabilité des matières revalorisées concerne la stabilité de la demande pour celles-ci. Les réseaux d'achat/vente pour certaines matières dont le métal, le papier/carton, le verre et certains plastiques sont relativement bien établis. Pour qu'ils puissent se créer pour les matières « indésirables » actuellement, nous pensons que les gouvernements provincial et fédéral, ont un rôle déterminant à jouer. Bien à court et moyen terme, des programmes de subventions spécifiques peuvent être mis sur pied comme c'est le cas actuellement pour certaines matières. Ceux-ci contribuent à créer une offre en acheminant une matière revalorisée de qualité sur les marchés. Mais pour assurer une demande de marché à long terme, il importe de créer des incitatifs fiscaux qui serviraient à promouvoir l'achat de matières revalorisées locales auprès d'entreprises qui produisent des biens de consommation utilisant ces matières. Nous pensons qu'au lieu d'utiliser des subventions publiques afin d'assurer un prix plancher pour les matières qui ne trouvent pas preneurs dans le marché actuel, la refonte d'une fiscalité bénéfique aux entreprises en besoin de matières premières, comporterait plusieurs avantages. D'abord, elle permettrait de mettre fin à ce qui constitue une dépense de l'état pour faire vivre sur perfusion, un système dépendant. L'avantage de mesures fiscales, constituent un manque à gagner moins coûteux et plus stable à long terme car le principe de stabilité prévaut depuis la nuit des temps dans les échanges économiques. L'implication du rôle législatif de l'état constitue selon nous un des éléments importants à la mise en place d'un système de gestion horizontale de la revalorisation des matières résiduelles locales au Québec.

Les GES

La problématique de la production des gaz à effet de serre (GES) liée aux changements climatiques nous amène à entreprendre des actions concrètes afin de diminuer cette production et nous permettre d'atteindre des objectifs de réduction provincial, national et international. De nombreuses politiques et programmes ont été mis sur pied depuis les Accords de Kyoto dans les années 1990 et leurs résultats sont plus ou moins satisfaisants selon les points de vue. Il est clair que nous devons continuer nos efforts afin d'améliorer un bilan énergétique négatif (fossile vs renouvelable). Or, pour qu'un nouveau système s'installe et prenne racine, il est important de regarder les motivations qui nous poussent à s'engager vers un changement de pratique. Les changements imposés du haut vers le bas, ont souvent des impacts limités et servent plus souvent qu'autrement l'image que l'objet qui l'a inspiré. Nous pensons qu'il est nécessaire pour qu'un changement perdure dans le temps, que l'ensemble des acteurs y compris les citoyens, nourrissent ces actions d'une motivation consciente et assumée. Ainsi, nous aimerions présenter dans ce chapitre des GES, les gains possibles en termes de diminution de GES mais aussi aborder la question de la motivation à les faire afin d'assurer un changement durable.

Grande priorité dans le discours des gouvernements de la planète, la diminution de la production des GES est un objectif incontournable à la survie d'une grande partie de la biodiversité mondiale, y compris l'espèce humaine. Cependant, les récents Accords de Paris sur le climat reflète d'une part, la dissension de certains pays comme les États Unis sur le concept même du réchauffement climatique planétaire et soulève d'autre part, la difficulté de pays comme le Canada, à faire concorder ces politiques environnementales avec ces décisions économiques notamment sur la question des pipelines dans l'ouest canadien. Encore une fois, cette dichotomie entre la parole et le geste, place les citoyens comme spectateurs d'un mauvais film de série B. Elle ramène en force le triste dilemme qui oppose la protection de la matrice qui nous donne vie et les prérogatives d'une économie mondiale énergivore. Ce dilemme présente une double menace. La première est celle de voir notre bien-être (lire notre pouvoir d'achat) diminué si les conditions économiques ralentissent ou se détériorent à court ou moyen terme. La seconde nous place devant le spectre de voir ce bien-être (lire notre santé et notre sécurité) affecté négativement et de façon irréversible ... à long terme. L'enjeu est là. Au delà des discours, notre motivation à agir est-elle reliée à ce que nous vivons aujourd'hui ou à ce que nous risquons de vivre demain? Nous sommes tous égaux face à ce questionnement et la réponse évidente entre le court et le long terme, serait de choisir les deux. Or, si les actions du court terme s'opposent aux objectifs du long terme, nous pensons que non. Comme une révolution où le point de départ est le point d'arrivée, on tourne en rond sans gagnants, tous plutôt insatisfaits. Nous pensons qu'il est nécessaire de créer un nouveau rapport entre le court terme et le long terme. D'imaginer à l'échelle locale, un *chemin de développement* où les actions du présent cadrent avec un environnement sain pour demain comme les pièces d'un casse-tête. Il ne s'agit pas d'un résultat mais bien d'un processus à travers lequel chaque action s'intègre avec la suivante en congruence. Nous pensons que sur ce chemin, chacun des acteurs; citoyens, organismes, entreprises, institutions et municipalités, a un rôle à jouer dans le cadre de ces droits et de ces responsabilités.

Si nous abordons la question des GES à proprement dit, il est clair que des actions concrètes à court terme peuvent être entreprises afin de diminuer la production dans le contexte des propositions faites dans ce document. En effet, la distance qui sépare les éco-centre de la MRC au site d'enfouissement de Rivière Rouge est de 80km en moyenne. Les statistiques sur le tonnage total de matières transitées n'étant pas très précises, il est toutefois possible d'établir qu'en traitant 90% des matières dans les éco-centre locaux, une quantité appréciable de GES peut être évitée. Les activités de traitement manuel (pré tri) effectuées à Rivière Rouge à l'arrivée des camions provenant de la MRC des Pays d'en Haut ne seraient plus nécessaire.

Par ailleurs, nous pensons qu'il est important d'aborder la question des GES sous un angle plus pragmatique, plus réaliste. Il existe aujourd'hui plusieurs façons d'évaluer le coût environnemental de la production de GES sur la santé humaine. Parallèlement, les nombreuses initiatives de réglementation comme la bourse du carbone ou la taxation, présentent les GES de façon binaire, présence ou absence de GES. Or, la façon même de considérer la production de GES malheureusement incontournable en 2018, peut influencer notre capacité d'assumer collectivement les changements proposés. Au delà des calculs précis qui mènent à une diminution chiffrée, il nous faut distinguer dans le contexte actuel, les bons des mauvais GES. Il serait faux d'affirmer que dans un système de séparation de la matière à proximité de la source d'où elle provient que la production de GES serait éliminée. En fait, le gain net de cette diminution est essentiellement lié au transport des matières vers la RIDR. L'ensemble des autres matières séparées à même les éco-centres locaux, devra être acheminé à court et moyen termes vers des centres de transformation et de raffinement des grandes agglomérations.

Nous pensons que le fait de produire des GES afin de transporter des quantités importantes de matières mixtes, non traitées et sans valeur, n'équivaut pas aux GES produits pour acheminer de la matière purifiée (séparée) et donc valorisée. Le premier est une aberration à laquelle nous devons mettre fin alors que le second est un mal nécessaire dont la contre partie conduit à alléger la pression exercée sur les ressources naturelles afin de répondre à la demande du marché.

La responsabilité individuelle et collective

Nous le disons plus haut, notre Terre vit des bouleversements sans précédent dans l'histoire de l'humanité et la communauté scientifique établit clairement la contribution de l'être humain aux changements climatiques en cours. Ces constats ne laissent personne indifférent. Ils nous mènent soit au déni de la réalité, soit au doute et au questionnement ou soit nous poussent vers l'action pour tenter de contribuer à améliorer les choses. Le changement est en général un défi pour l'être humain. On peut par conséquent, le subir ou l'exploiter.

Le sujet de ce mémoire concerne le changement. Le changement de regard sur les déchets que l'on produit individuellement et collectivement. La problématique de la gestion des matières résiduelles ne constitue pas une priorité urgente pour les pouvoirs publics en général. Elle ne présente pas non plus d'images médiatiques spectaculaires. Elle est comme un feu qui couve loin des regards et des pensées quotidiennes. Pendant des décennies, nous avons utilisé le terme *élimina-*

tion des déchets pour décrire l'acheminement des ordures vers les sites d'enfouissement comme s'il s'agissait d'un tour de magie. L'*élimination* s'est transformée en *gestion* au fil du temps mais l'intérêt public semble être resté sur l'idée que les choses vont pour le mieux. Or, justement nous pensons que nous pouvons faire mieux, beaucoup mieux.

Car au delà de nos titres professionnels, de nos fonctions sociales ou de toutes nos façons de se distinguer les uns des autres, nous sommes tous et toutes des habitants d'une localité vivant sur la Terre. Notre pouvoir sur les macro-systèmes est limité certes mais lorsque l'impuissance sur le global justifie l'inaction sur le local, c'est comme si nous nous désengagions du seul pouvoir que nous avons. Bien sûr beaucoup d'entre nous faisons notre possible et nous nous en félicitons. Mais la problématique de la gestion des ressources naturelles planétaire n'est-elle pas la somme des éléments qui la compose? N'avons nous pas le devoir d'examiner les possibilités de faire les choses autrement afin d'améliorer ce qui est dans notre pouvoir et notre capacité, à notre mesure et à notre échelle?

Car en bout de ligne, nous sommes tous des consommateurs et sommes tous aux prises avec les mêmes enjeux. Comment trouve-t-on ensemble une voie de changement? Il est difficile de prendre la responsabilité de quelque chose que nous ne connaissons pas. C'est donc par une compréhension plus globale de la problématique de la gestion des matières résiduelles que l'on serait en mesure de se positionner en tant qu'individu ou en tant que groupe. Notre élan ou notre retenue vers un changement est lié à des facteurs psychologiques, sommes toutes banales, celui de gain et de perte. Il importe d'y réfléchir, individuellement et collectivement. Qu'avons nous à gagner en transformant un système dont l'efficacité est limitée et qu'avons à perdre à le conserver?

Une gestion de séparation des matières mixtes, leur revalorisation et sa remise en circulation dans l'industrie locale ou nationale, nous apparaît comme le seul vecteur de changement à même de contribuer à alléger cette course effrénée aux ressources planétaires. À priori, nous considérons que le principe de réduction constitue la réponse privilégiée à la problématique de rareté des ressources planétaires. Des choix de consommation éclairés peuvent mener au niveau individuel ou familial, à réduire notre empreinte écologique et nous les encourageons. Mais notre pouvoir à transformer le système économique mondial étant limité voir homéopathique, nous pensons qu'à partir du moment où nous sommes capable de redémarrer le cycle de 90% des matières qui transite dans les éco-centres des Pays d'en Haut, nous exerçons le pouvoir que nous avons.

La demande en énergie fossile pour nourrir la bête, exacerbe cette ruée aux ressources et augmente notre contribution aux changements climatiques. Contribuer graduellement à faire de cette économie mondiale, un système de gestion des ressources circulaire et non plus linéaire devient alors un impératif dont le local doit être le point de départ.

Nous pensons qu'il existe une façon de favoriser à la fois la protection de nos milieux naturels, la dynamisation de l'économie locale et la baisse graduelle du fardeau public liées aux activités de récupération et de revalorisation. Nous pensons qu'il est temps de se donner les moyens de remettre en circulation les matières que nous payons actuellement pour enfouir et de le faire à

l'échelle locale. La proximité mutuelle des représentants politiques avec les citoyens ainsi qu'avec les milieux économique, institutionnel et communautaire, place le monde municipal comme rassembleur des forces vives de ce changement nécessaire.

Mais sommes-nous à même de saisir la nuance de la tyrannie de l'urgent sur l'important où le premier repousse sans cesse le second. Répondre aux besoins actuels est une responsabilité politique incontournable. C'est pourquoi l'urgent (impératif à court terme) l'emporte sur l'importance d'assurer notre bien être à long terme par des investissements structuraux sans cesse repousser par manque de moyens financiers. Il est par conséquent de la responsabilité des citoyens (nous en sommes toutes et tous) de s'impliquer dans la vision à long terme que cherche à établir la MRC des Pays d'en Haut dans sa démarche de planification stratégique en cours. La démocratie représentative dans laquelle notre système politique évolue, a la force de ces faiblesses. Proposer des orientations qui n'ont pas ou peu d'adhésion auprès de la population est un risque qui rend l'aventure improbable. D'adhérer en tant que citoyen à un changement conscient et d'en faire part à nos représentants politiques, est un moyen efficace de libérer les élus de cette tyrannie de l'urgent qui prévôt dans les instances décisionnelles.

Nous pensons qu'il est important de concevoir notre pouvoir individuel et collectif comme une force tranquille motivée par l'espoir, de s'harmoniser avec la nature au lieu de chercher à la dominer pour nous servir. Il est temps de considérer la Terre comme la matrice qui donne la vie plutôt qu'une cours à matériaux illimités.

Les propositions de changements présentés dans ce mémoire se veulent objectives. La survie de l'espèce humaine dans un contexte de dérèglement climatique catastrophique n'est pas le thème abordé ici. Ce mémoire s'adresse à notre capacité de prendre notre pouvoir là où il peut s'exercer, à l'échelle locale. Un pouvoir de réflexion sur les enjeux réels qui nous entourent. Un pouvoir de créativité que nous portons en nous. Un pouvoir d'agir avec détermination et solidarité. Hubert Reeves en appel depuis des décennies à la conscience comme dernier rempart à la survie de l'humanité. Devons-nous attendre que les choses se replacent d'elles-mêmes? Un adage africain dit: *Si l'arbre connaissait les intentions de la hache, il ne lui aurait pas fourni le manche!*

Pour toute information, questionnement ou intérêt de discussion, vous êtes invités à communiquer avec nous.

Les membres du Groupe GEM Environnement

François Munger,	Coordination	(450) 340-0974
Shaun Spiegel,	Gestion, achats et ventes	(514) 298-7653
Gilbert Gratton,	Opérations et logistique	(450) 340- 1455
Stéphane Cardé,	Environnement et communications	(450) 340-1443

L'utilisation du masculin dans le texte a été choisi afin d'alléger sa lecture.